

LIMALONGES

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2014

Le trois novembre deux mil quatorze, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 27 octobre 2014

Présents : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Biraud Alain, Meunier Magaly, Bousser Albert, Grimaud Marie-Thérèse, Léoment Nathalie, Nicolas Cluseau, Fombelle Morgan, Fouché Sylvie, Bonnisseau Denis, Hauwaert, Gaëlle Moraud Franck, Deschamps Valérie

Absents excusés : Bouyer Nadia

Absents : Airault-Mounier Stéphanie,

Secrétaire de séance : Nicolas Cluseau

La séance étant déclarée ouverte, Madame le Maire donne lecture du Procès-Verbal précédent qui est adopté. Elle donne ensuite l'ordre du jour.

Délégués EHPAD

Afin de composer le conseil d'administration de l'EHPAD de Limalonges, et suivant l'article R 315-6-6, il convient de nommer 2 personnes qualifiées.

Sur proposition de Madame Savariaux, Directrice de l'EHPAD, le conseil municipal nomme Monsieur PAMBOUC Albert et Monsieur VAN GORP Luc, membres du conseil d'administration.

Création de poste

Afin de répondre à un avancement de grade, le conseil municipal donne un avis favorable à la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet pour 2015. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de rédacteur.

Budget : virement de crédit

En raison de la création d'un emploi d'avenir dans le courant de l'année, le maire informe l'assemblée qu'il convient de faire un virement de crédit afin d'assurer le salaire de celui-ci.

Article 64162 – 012 : + 11 000 €

Article 6188 – 011 : - 11 000 €

Taxe d'aménagement

Le conseil municipal réfléchit sur la possibilité de réduire ou d'exonérer certains bâtiments ou abris de jardin de la taxe d'aménagement de 1 %.

Devis

1. Route de Dessé

SARL Jean-Paul : 5220 € mais pente sur 25 M au lieu de 15
Meunier Freddy : 5844 € pente sur 15 M

Le devis de la SARL Jean-Paul est retenu à l'unanimité.

2. Columbarium

	Ets MOREAU	PF CHEVALLIER
9 CAVURNES	3 445	2 250
12 cases Columbrium	9 078	5 990
Gravure	1 861	690

Les devis des Pompes Funèbres CHEVALLIER sont retenus pour les 9 cavurnes et pour la gravure, soit 2 250 € et 690 €.

3. Nettoyages des buses

Dans bourg de Limalonges

SARP sud ouest : forfait à la journée : 1 318 €

Le devis est retenu en espérant que la durée des travaux ne dépassera pas 2 jours.
Les travaux seront d'ailleurs effectués par ordre de priorité.

4. Eclairage public

- Etude : CRER : 3 120 €
- Etude NOCTABENE : 2 056 €

- Travaux : DELAIRE : 54 000 € SUBVENTION ADEME : 13 500 €

Le conseil municipal décide (par 11 voix pour et 2 abstentions) de faire effectuer les travaux directement par l'entreprise Delaire qui fera l'étude gratuitement.

Ce projet permettra de solliciter la contribution du Fonds de Solidarité Territoriale accordée aux communes traversées par la ligne LGV que la commune de Sauzé-Vaussais a réservé pour Limalonges par délibération du conseil municipal de Sauzé-Vaussais en date du 19 mars 2012, et pour la somme de 38 831 €.

Commission voirie

Annette Machet donne lecture du compte rendu de la commission qui s'était réunie le vendredi 17 octobre et de la lettre de M.Delhorme concernant quelques remarques et propositions sur le village de Pannessac.

Quelques travaux et aménagements divers seront à effectuer en fin d'année et dans le courant de l'année 2015.

Association du Mémorial des Deux-Sèvres

L'association du Mémorial œuvre pour la construction d'un mémorial dédié au souvenir des Deux-Sévriens morts au service de la France lors des conflits postérieurs à la seconde Guerre Mondiale.

L'association demande une subvention afin de réaliser un parcours pédagogique complémentaire de la stèle où seront gravés les noms des morts en Indochine, Corée, Afrique du nord.

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 80 € à cette association.

Tournobus

Le maire de Sauzé-Vaussais nous a fait part du nombre de personnes qui utilisent le tournobus à Limalonges. Ces personnes sont au maximum de 3. Il est donc nécessaire que ce tournobus continue de passer sur la commune de Limalonges.

Cette navette est gratuite, le véhicule étant financé par la publicité et son fonctionnement par la commune de Sauzé-Vaussais.

Nuit Romane 2015

Le conseil municipal décide de renouveler les nuits romanes pour l'année 2015.

Bornes Electriques

Le maire donne quelques infos sur 2 bornes électriques qui seraient implantées sur la commune de Limalonges.

Arbre de Noël des enfants de l'école

La commune de Limalonges décide, comme les années précédentes d'offrir des livres aux enfants de l'école pour les fêtes de fin d'année.

Les enseignants choisiront un livre par enfant chez leur fournisseur habituel et la commune payera la facture à hauteur de 1 000 euros maximum.

Relais poste

Le maire informe le conseil municipal que La Poste a retiré le « point poste » de la boulangerie Airault de Limalonges pour cause de fermeture de la boulangerie certains après-midi, pour cause d'une trop faible rentabilité de vente de service pour La Poste et pour cause d'insalubrité.

C'est une décision de LA POSTE. La mairie n'est nullement en cause dans cette décision.

Un démenti concernant cette rumeur sera inséré dans le bulletin municipal.

Ce relais poste est, depuis le 3 novembre, placé chez Bébert, Bar tabac, 4 rue de la Caillaude.

Boulangerie de Limalonges

La boulangerie Airault de Limalonges a fermé ses portes et s'est déplacée à Sauzé-Vaussais. Il n'y a donc plus de projet de construction d'une boulangerie sur la ZAC comme il était prévu.

Le conseil municipal s'interroge sur la manière de créer une autre boulangerie pour les habitants de Limalonges.

Ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.